



## **Modifications 2014 du règlement ISSF**

### **Note d'application pour la saison 2014/2015**

*A tous les Présidents de ligues, RRA, RCL et organisateurs du circuit national ISSF*

L'ISSF a procédé à des modifications de ses règlements en janvier 2014.

Vous pouvez retrouver celles-ci, en rouge, dans les traductions complètes de ces règlements, réalisées par la Commission Nationale d'Arbitrage.

Le principal changement de ce règlement 2014 concerne le contrôle des équipements.

Pour la saison en cours 2013/2014 et sur ce point particulier, c'est le règlement 2013 qui s'applique jusqu'au 31 août 2014.

Pour la saison 2014/2015, voici les modifications applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2014 :

- 1 Le contrôle obligatoire des équipements avant compétition disparaît.
- 2 Les athlètes sont libres de présenter leurs équipements au contrôle s'ils le souhaitent. Le comité d'organisation mettra en place les appareils et les arbitres nécessaires.
- 3 A l'issue de l'épreuve, un contrôle des équipements renforcé sera effectué sur la base d'un tirage au sort ou sur suspicion. Si, après deux contrôles (carabine) ou trois (pistolet), les tests s'avèrent négatifs, la disqualification de l'athlète sera prononcée par le Jury.
- 4 L'athlète doit donc prendre en considération les variations de caractéristiques des équipements inhérentes aux changements de température, humidité, ou autres conditions environnementales, au cours de l'épreuve.

**Pierre Bessière**  
**Président de la CN Arbitrage**

**Gilles Muller**  
**DTN**